— Un surveillant, Jean D..., aux Hautes-Voies, à Tourcoing, s'est présenté ivre chez M. Charles Vansteenkiste, cabaretier, rue de Tourcoing, et voulait à toute force qu'on lui servît à boire. On l'a contenté en le conduisant au dépôt où on lui fournit de l'eau.

— Un autre ivrogne, Henri G..., tisserand à la Vieille-Place, à Wattrelos, voulait absolument entrer au tissage Cordonnier, rue de Mouveaux, pour toucher un travail qu'il avait fait.

Le concierge Lemieugre requit un agent qui le conduisit au dépôt.

— Deux mendiants, Jacques Wuckuys fileur, rue du Coq-Français et Edouard Strubbe, à Lys ont été arrêtés par la sûreté en flagrant délit de mendicité.

Justice-de-paix. — M. Louis Barbotin, nommé suppléant de la justice de paix du canton nord de Roubaix, en remplacement de M. Charles Dujardin, après avoir prêté, devant le tribunal civil de Lille, le serment prescrit par la loi, a été installé dans ses fonctions, à l'audience d'hier 13 janvier.

TOURCOING

Le nouvel Hôtel-Caserne des Pompiers. — On donne comme très prochaine l'occupation du nouvel Hôtel-Caserne des pompiers par les hommes casernés.

Le bâtiment est aujourd'hui en effet habitable et les travaux restant à effectuer sont des travaux d'aménagement intérieur.

Ouverture illégale d'un cabaret. — Une cabaretière de la rue des Carliers, Mme Céline V..., qui avait ouvert un cabaret sans attendre le délai prescrit qui est de 15 jours à dater du jour où la déclaration a été effectuée s'est vu pour ce fait condamnée par le tribunal correctionnel à 25 francs d'amende.

VILLE DE TOURCOING

Condition publique des matières textiles

Entrées du 2 au 7 janvier

Soie	211
Laine peignée	274,982
Laine filée	51,004
Blousses	36,434
Coton	33,397
Totaux	396,028

Conditionnements	1.087
Titrages	106
Dégraissages	18

Le directeur,
Arthur BONTE.

Mouveaux. — Il y aura fête demain dimanche à Mouveaux. La superbe harmonie municipale de cette commune donnera un magnifique concert suivi de bal. Le programme est délicieusement composé et satisfera à n'en pas douter les amateurs les plus difficiles. Plusieurs artistes des plus distingués prêteront leur concours pour cette solennité qui attirera un public nombreux.

LILLE

Un qui l'a échappé belle. — Jeudi à 5 h. 28, M. Dubois, garçon de recette de M. de Montigny, rue de Béthune, 63, revenait de Mouscron, quand, à l'entrée en gare de Lille, il n'attendit pas l'arrêt complet du train pour descendre et fut entraîné par la portière entre le marchepied et les roues du wagon.

Heureusement, un employé des douanes, M. Donat, sans calculer le danger qu'il courait lui même, se précipita à son secours et réussit à le retirer sain et sauf de sa fâcheuse position.

Nos félicitations au courageux sauveteur, qui pourrait être en raîné avec celui qu'il a sauvé.

Affaire de mœurs. — Hier, un marchand de fagots de la rue de l'A B C, Lafrance, a été arrêté sous la double inculpation d'outrage public à la pudeur et d'excitation de mineurs à la débauche. L'affaire s'instruit au 3e arrondissement.

Les vols. — Dimanche dernier, Adèle Vanden Eynde, 20 ans, fille soumise, rue Mazagran, 3, avait été invitée par M. Lampot, fileur de coton, cité Debailleul, 7, à prendre une consommation, dans un estaminet, rue Mazagran, 9. Mais la fille Vanden Eynde profita de l'état d'ivresse de son amphytrion pour lui enlever son porte-monnaie contenant une somme de vingt-cinq francs et qui se trouvait dans la poche de son veston. Sur plainte portée par le volé, la fille Vanden Eynde a été déférée au parquet.

— Dans la journée du 10 courant, Alice Mathieu, 30 ans, domestique, sans domicile, se rendit chez Mme Saillet, ménagère rue Basse-Wedde, 15, femme sourde et muette, et profitant de l'inattention de cette femme, s'empara d'une paire de boucles d'oreilles en or. Alice Mathieu a été également déférée au parquet.

— Virginie Tempieumont, 19 ans, couturière, demeurait depuis le 27 décembre dernier chez Mme Vera, chiffonnière, rue de Condé, 174; mais cette dernière s'aperçut bientôt de la disparition d'objets lui appartenant. Elle porta plainte au commissaire du 6e arrondissement et on parvint à surprendre la fille Tempieumont en flagrant délit de vol d'un jersey, d'un corsage en mérinos, d'une paire de bas et d'un essuie-mains. La voleuse a été arrêtée.

— Mercredi soir, profitant d'une absence de quelques minutes, un hardi voleur s'est introduit dans la chambre à coucher de Mlle Drez, marchande de toile, rue du Vieux-Marché-aux-Moutons, 15, et a enlevé une somme de 800 francs, qui s'y trouvait. Des soupçons sérieux pèsent sur un habitant de la maison, qui serait entré dans la chambre par une fenêtre restée ouverte.

L'enquête continue.

LE NORD

Lomme. — Jeudi, le garde-champêtre Heddebaux a arrêté un dévaliseur de clapier, Arsène Potte, demeurant à Lambersart, qu'il a surpris volant quatre lapins et un chien chez M. Dumont, cultivateur à Lomme.

Quesnoy-sur-Deûle. — On ne saurait croire à quels moyens révoltants se livrent les hommes du parti clérical pour arriver à enrayer dans notre région la propagande républicaine.

Nous avons entre les mains une lettre anonyme adressée à un instituteur de Quesnoy, lettre menaçante et qui, par le caractère de bas espionnage qu'elle révèle est déshonorante pour celui qui a eu l'audace de l'écrire.

Monsieur,

Cette lettre va vous intriguer, mais nous vous prévenons que vous chercherez en vain à en découvrir l'auteur.

Nous vous avons suivi de près pendant que vous étiez instituteur à Sainte-Marguerite; nous vous suivons de plus près encore depuis que vous êtes à Quesnoy-sur-Deûle. Vous êtes franc-maçon, et comme tel *vous faites de la police* (??!!!!!?) sachez que *nous en faisons également*. Nous allons vous en donner la preuve.

Nous pouvons au besoin raconter votre jeunesse et faire l'histoire de vos premières années dans l'enseignement public. Il y aurait des choses très édifiantes à dire sur ce point. Quant à vos agissements à Sainte-Marguerite, nous les connaissons par le menu. Nous pourrions vous dire quelles démarches vous avez faites, quelles maisons vous avez visitées trop souvent, trop longtemps et trop tardivement dans la soirée. Nous pourrions citer les personnes dans l'intimité desquelles vous avez vécu, vous instituteur public et gardien de la morale à l'égard de vos élèves.

Au point de vue politique, vous avez des idées avancées, mais vous avez parlé trop et trop longtemps avec un certain individu de votre commune, qui n'est pas toujours assez discret et qui livre dans des moments d'expansion les secrets qu'on lui a confiés.

Le Panama a donné et promet encore des surprises désagréables à un certain nombre de gros bonnets politiques.

Nous avons aussi un dossier dans lequel nous nous réservons de puiser des choses fort curieuses sur votre compte.

Vous allez trop dans certain cabaret, Monsieur, et vous y parlez sans prendre assez garde qu'on vous entende.

Encore une fois, Monsieur, soyez prudent et tenez vous coi. On ne vous aime pas à Quesnoy-sur-Deûle, on vous estime encore moins, mais on vous laisse tranquille, et ceux que vous avez dénoncés ne prennent pas la peine d'user envers vous de représailles. Mais nous, nous n'aurons pas la même patience; nous attendons dimanche prochain, et si vous continuez la mauvaise besogne que vous avez faite précédemment, nous ferons parvenir copie de cette lettre à dix personnes notables de votre commune, nous réservant de lui donner ensuite une plus grande publicité. *Nous vous avertissons d'ailleurs que nous le ferons avec une telle prudence que vous ne saurez pas à qui vous avez affaire et que vous n'y trouverez pas un seul mot que vous puissiez attaquer devant la justice.*

On peut juger par l'extrait ci-dessus, des sentiments particulièrement vils de ceux qui n'osant montrer en pleine lumière leur visage de cuistre, en sont à se servir de la lettre anonyme pour la défense d'une cause compromise.

De pareils procédés jugent un parti.

Nous pouvons toutefois dire à l'auteur de la lettre en question que nous saurons bien un jour ou l'autre, s'il nous y force, mettre une signature au bas de la prose écœurante et jésuitique qu'il vient d'adresser à l'instituteur de Quesnoy.

Armentières. — *Arrestation.* — Dans l'après midi de vendredi, vers deux heures, avisant à l'angle des rue d'Ypres et de Roubaix, l'auteur de plusieurs vols, le nommé Désiré Frouchart, 18 ans traqué par la police en vertu d'un mandat d'arrêt, M. Gustave Menier, secrétaire de police, tenta de l'appréhender.

A un moment donné, en courant, le voleur et M. Menier glissèrent sur le pavé.

Malgré le mal qu'il s'était fait en tombant, le secrétaire de police s'élança de nouveau sur les traces du coupable et le relança dans une mansarde occupée par des filles, à la « Renaissance de la Ville de Breteuil. »

Il a été ensuite conduit sous bonne escorte, au poste de police.

Festival à la Bassée. — L'administration municipale de La Bassée organise pour le 28 mai prochain un grand festival de musiques et d'orphéons avec tir à la cible ch noise pour les compagnies de sapeurs-pompiers.

Avis aux Sociétés qui seraient désireuses d'y prendre part.

DOUAI

Sin-le-Noble. — Un vol de cuivre, d'une importance de 600 à 800 kilos, a été commis, avec escalade et effraction, dans la nuit de lundi à mardi, à la fabrique de M. Fiévet fils, à Sin-le-Noble. Les objets volés ont été enlevés à l'aide d'une voiture dont les traces ont été constatées. Les auteurs de ce vol sont activement recherchés.

VALENCIENNES

Accident à la gare. — Hier, M. Desert, 36 ans, ouvrier employé à la gare de Valenciennes, a été pris entre deux wagons à charbon qui faisaient des manœuvres et fortement comprimé.

Son état est assez grave. Il a été transporté à son domicile à St-Saulve. M. Desert est père de quatre enfants.

Marly. — Un ouvrier, M. Cartier, occupé chez M. Thébault, constructeur, a eu la jambe droite brisée par la chute d'une lourde pièce qu'il manœuvrait. M. Cartier a été transporté à l'Hôtel-Dieu de Valenciennes.

Enfant brûlée vive à Anzin

Mercredi matin, la petite fille de M. Demangeot, sous-directeur des ateliers Carion-Delmotte, jouait dans la salle à manger, sous la surveillance d'une personne qui travaillait dans la maison. M. et Mme Demangeot étaient absents.

Tout-à-coup la petite Berthe s'approcha trop près de la prussienne et le feu prit à ses vêtements.

A ses cris, on se porta rapidement à son secours, mais, la pauvrette était grièvement brûlée au ventre et aux mains.

M. Pottiez fut appelé immédiatement; mais malgré les soins qui lui furent prodigués, la fillette expirait jeudi à midi, après 24 heures d'horribles souffrances.

La douleur des parents est navrante.

CAMBRAI

L'assassinat d'Ors

Arrestation du coupable

Voici quelques renseignements complémentaires sur le crime dont nous avons parlé sous cette rubrique.

Aussitôt après la descente du parquet de Cambrai un individu de Fontaine-au-Bois, nommé Dahy François, 44 ans, journalier, qui passe pour être l'amant de la femme Manesse, a été mis en état d'arrestation et conduit à la prison de Cambrai.

Après d'opiniâtres dénégations Dahy, habilement interrogé, est entré dans la voie des aveux, mais sans dire cependant comment les faits se sont passés. Voici en résumé sa version :

Lundi soir il allait chercher de la marne à Ors, chez M. Monnier. Pour abréger sa route il passa par le sentier du bois Lévêque. Sur le chemin d'Ors à Landrecies, il vit devant lui, portant une hache sur l'épaule Victor Manesse, qui était en état d'ébriété. Manesse, sans avoir vu Dahy, parlait de lui à haute voix disant : Ah! tu voudrais être le maître. Eh bien, tu ne le seras pas, nous le verrons. Alors Dahy, poussé par la colère, lui aurait asséné un seul coup de bâton qui l'aurait tué net. Comme nous l'avons dit, c'est avec une hache que Manesse a été frappé, et non avec un bâton. Il est à supposer que bientôt enfin son meurtrier fera des aveux complets et indiquera le mobile du crime.

Le Cateau. — On a retiré hier matin de la rivière de la Selle, le nommé Minard, soldat au 5e dragons en garnison à Compiègne.

Comme il donnait encore signe de vie, on l'a transporté chez M. Jacquez, où malgré tous les soins, il n'a pas tardé à expirer.

On se perd en conjectures sur la cause de ce suicide, car l'eau est peu profonde à cet endroit.

Les grands parents de Minard habitent Solesmes et il a un frère Cateau.

Rieux. — Mardi pendant que M. Delattre, marchand épicier, se rendait à Cambrai pour affaires plusieurs malfaiteurs ont littéralement mis au pillage son magasin, en forçant le tiroir de l'armoire où l'argent est renfermé, à coups de serpe. 195 fr. ont disparu, en outre des marchandises de toutes natures, chaussures, vêtements, couteaux, couvertures, etc. furent volées. L'importance du vol est de 1.400 francs environ. Pour attirer Mme Delattre hors de chez elle on vint lui dire que son père était malade, ce qui était faux. Quand cette dame rentra chez elle son saisissement fut telle qu'elle partit en courant jusqu'à Avesnes-les-Aubert, chez sa sœur. Les auteurs du vol ne sont pas connus.

AVESNES

Un homme tamponné à Hautmont

Hier, vers 7 heures du matin, M. Crochet, marié depuis peu de temps, pointeur au chemin de fer, a été tamponné par une machine, entre Grattières et Hautmont. Il a une jambe coupée et l'autre endommagée.

On a attendu le train de 8 h. 42, qui avait 20 minutes de retard, pour l'emmener à l'hôpital de Maubeuge. Pourquoi ne l'avoir pas conduit à l'infirmerie d'Hautmont où il aurait reçu les meilleurs soins? Cette infirmerie a justement été créée, dans le but de donner des secours immédiats aux blessés et d'éviter ainsi les inconvénients des transports et des retards pour le pansement, retards qui ont occasionné plusieurs fois la mort des blessés.

Trélon. — Il y a quelque temps, nous annoncions sur la foi d'un correspondant, qu'un cas de mort presque foudroyant s'était produit dans cette commune à la suite de l'absorption d'un produit pharmaceutique délivré par M. Cottet, pharmacien, à Caudry.

Une enquête a été prescrite à la suite de cet événement dont plusieurs journaux de la région du Nord avaient fait mention.

Or, l'expertise vient de démontrer l'inanité des accusations dont M. Cottet avait été l'objet.

Mademoiselle Rubigny de Trélon, la victime désignée est morte, non pas des suites de l'absorption d'un poison quelconque mais des conséquences d'une péritonite aiguë déterminée par une grave affection du foie.

Nous nous faisons un devoir de faire connaître sans retard le résultat de l'expertise, résultat qui dégage de la façon la plus complète la responsabilité de M. Cottet, le pharmacien incriminé.

DUNKERQUE

Chute à l'eau. — Jeudi soir vers onze heures, un marin du steamer anglais « Queen of India » amarré bassin de Freycinet est tombé à l'eau en embarquant.

Il en a été retiré sain et sauf par le préposé des douanes Mahieu.

Pitgam. — La femme Baelen a cassé des vitres d'une valeur de 5 francs chez sa voisine Couvreere qui avait mis la femme Baelen à la porte de son domicile.

Bourbourg. — Jeudi dernier le sieur Louis Smith, vieillard septuagénaire, était allé puiser de l'eau au canal de la rue de Dunkerque lorsque tout à coup il glissa et tomba à l'eau. Aux cris poussés par ce malheureux, trois cour geux citoyens, les nommés Nestor Alloy, Albert Janssaene et Gustave Dacrocq coururent à son secours et parvinrent à le retirer sain et sauf.

PAS-DE-CALAIS

Clôture de la Chasse

Un arrêté du Préfet du Pas-de-Calais, en date du 10 courant fixe au 29 janvier la fermeture de la chasse à tir dans le département.

La chasse au marais sera close le 30 avril et ouverte le 15 juillet suivant.

La chasse à courre, à cor et à cris reste autorisée jusqu'au 31 mars au soir.

ARRAS

Acte de courage. — Un des plus anciens soldats du 33 de ligne, Antoine Gath, d'origine alsacienne, a accompli hier un acte de courage que nous sommes heureux de signaler.

Gath était de planton au domicile du colonel Courbassier, quand il vit arriver à fond de train un cheval affolé traînant un brancard de chariot qui, à chaque instant, lui battait les flancs.

S'élançant sans hésiter à la tête de l'animal emporté, notre troupier fut assez heureux pour l'arrêter, après avoir été traîné pendant une quinzaine de mètres et avoir reçu quelques contusions par bonheur peu graves.

Le cheval appartenait à M. Boyenval, négociant rue des Lions.

Nous espérons que l'autorité militaire saura récompenser le brave Gath dont le dévouement a empêché de graves accidents.

Accident. — Vendredi soir, vers cinq heures, dix vigoureux chevaux traînaient, dans la direction de la gare, un générateur de 20.000 kilogrammes, sortant des ateliers de Mummunch, lorsque tout-à-coup, grand-place l'essieu d'une des roues du chariot vint à se rompre, et le générateur fut projeté lourdement sur le pavé. Par bonheur, personne ne passait en ce moment, de sorte que les dégâts sont purement matériels.

Arrestation. — La police a arrêté, pour filouterie d'auberge, deux repris de justice des plus dangereux, Albert Coquet, 35 ans et Charles Vielle 54 ans, dont le casier judiciaire est orné d'une trentaine de condamnations.

Non contents de s'être fait servir un repas « à l'œil », nos deux gaillards voulaient encore frapper l'aubergiste qui leur faisait des remontrances.

Ils ont été écroués à la prison d'Arras.

BETHUNE

Carvin. — *Tentative de viol.* — Un individu resté jusqu'à présent inconnu, a tenté hier soir, vers sept heures de violer la fille de M. E. C., cultivateur à Carvin.

Le crime dont la consommation n'a pu aboutir, grâce à des circonstances exceptionnelles, jette l'indignation dans cette paisible commune, où on espère que le coupable sera bientôt arrêté.

Vol. — R. C... a été arrêté hier comme coupable d'un vol de cuivre commis au préjudice de la Cie des Mines.

Les marchandises dérobées auraient été revendues dans un magasin de Carvin.

A demain des détails.

SAINT-OMER

UN INFANTICIDE RUE DE CALAIS

Hier après-midi, la rue de Calais était mise en émoi par un de ces crimes si fréquents maintenant. Une jeune fille de Lederzeele (Nord) Marie Devynck, âgé de 19 ans, qui était en service chez M. Lardeur, marchand de grains, était accouchée clandestinement et avait laissé mourir son enfant qu'elle avait ensuite caché dans une armoire sous du linge sale.

En présence de cette découverte, elle s'est décidée à faire des aveux complets. Son état de faiblesse étant très grand, on a transporté la coupable à l'hopital Saint-Louis.

Le parquet de St-Omer s'était rendu sur les lieux ainsi que M. le juge d'instruction.

Accident. — Hier après-midi, un cheval attelé à un camion a, en tombant sur la glace envoyé un coup de pied d'une telle violence à son conducteur que ce dernier a dû être transporté à son domicile.

Arrestation. — Hier la gendarmerie, aidée de la police, a opéré l'arrestation de Martein, marchand de chevaux à Lederzeele. Il sera conduit devant M. le juge d'instruction de Dunkerque, où il aura à répondre sur un délit de contrebande.

Vol. — La gendarmerie a saisi des effets militaires provenant d'un vol commis au régiment par S., cavalier au 19e chasseurs.

BOULOGNE-SUR-MER

Un homme élingué. — Le 2083, pêcheur d'Equihen, a perdu un de ses hommes cette nuit.

Un jeune matelot, Jules Boulet, âgé de 22 ans, a été élingué et a disparu sans qu'on ait pu lui porter secours.

— Jeudi soir vers 7 heures un commencement d'incendie s'est déclaré chez M. Houtiez, cafetier, Place d'Armes.

Le feu a pris naissance dans le plancher du premier étage qui communique avec le tuyau du calorifère du café.

M. Ringot, lieutenant des pompiers, accourut aussitôt avec son fils Emile, et fit la part du feu en taillant une brèche d'un mètre carré dans le plafond. Quelques seaux d'eau suffirent ensuite pour éteindre le feu.

Les dégâts sont évalués à 300 francs pour l'immeuble couvert par une assurance et autant pour le mobilier non assuré.

Change et Fonds publics

J. BULTÉ

35, rue Neuve, à ROUBAIX

Achète et vend à forfait au comptant tous titres cotés.

Paie un mois avant leur échéance les coupons dont le cours est officiellement connu.

Renseigne gratuitement sur toutes les valeurs ainsi que sur les tirages français et étrangers.

ORDRES DE BOURSE

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du 13 Janvier

Dans son audience d'hier, le tribunal correctionnel a jugé les affaires suivantes :

LILLE

Un audacieux voleur. — Dans le courant du mois de septembre dernier, un voyageur, Jules Guillaumon, se présenta au dépôt des bagages, en gare de Lille et demanda sa malle, déclarant, toutefois, qu'il avait perdu son récépissé. L'employé fit bien quelques observations, mais enfin, consentit à laisser rechercher parmi toutes les malles en dépôt, celle du voyageur. Ce dernier en avisa une grande et belle, portant les initiales J. G., signa une reconnaissance et quelques heures après envoya l'aubergiste chez lequel il était descendu, pour enlever l'objet. Cette petite opération n'offrit aucune difficulté.

Or, le lendemain matin, un monsieur arriva au dépôt et réclama justement la malle prise par Guillaumon.

On s'aperçut alors qu'on avait été victime d'un audacieux voleur. Vite, la police informée, se mit à la poursuite du filou, mais on ne put l'arrêter.

Guillaumon, qui a déjà été condamné pour abus de confiance, est à nouveau condamné par défaut, à trois mois de prison.

Souteneur et fille publique. — Achille Crepion était menacé de la correction par sa souteneuse relevée des souteneurs. Sa protégée, une de ces dernières nuits se permit de ne pas exécuter les ordres qu'il lui donnait.

Pris d'une grande indignation, celui-ci se rua sur la belle, et, des pieds et des poings lui infligea une correction sévère. La pauvre victime alla se plaindre à dame police, et Crepion fut arrêté.

Le tribunal le met à l'abri pour deux mois et le gratifie, en sus, de seize francs d'amende.

Un ivrogne en colère. — Il y a quelques jours un individu en complet état d'ivresse, s'introduisait au Palais de Justice et se mit à faire du tapage, prétendant qu'on lui avait injustement infligé un mois de prison. Un gendarme intervint et voulut le faire taire. Mais notre ivrogne l'injuria de la belle façon. Conduit devant M. le Procureur de la République, il continua ses insultes à l'adresse de ce magistrat.

Hier, Louis Duthoit, c'est le nom du prévenu, était revenu à de meilleurs sentiments. Il n'en est pas moins condamné à 6 mois de prison.

⁂

Autres condamnations. — Rosalie Willems, 4 mois de prison, Marie Dhaene, 2 mois et Florence Dhaene, 1 mois, pour escroqueries et complicité. — François Volders, 4 mois, pour vol. — Arthur Barré, 2 mois et 500 francs d'amende pour fraude. — Arthur Simoulin, 1 mois et 16 francs et Sophie Duforest 16 francs. — Henri Bruyneel, 15 jours; Marie Brunswick, 15 jours pour coups. — Louis Huvaen, 10 jours pour coups et blessures involontaires. — Oscar Sylaert, 8 jours pour outrages — Louis Delteur, 1 mois pour mendicité.

Me COURANT.

Cour d'assises du Nord

Voici une nouvelle affaire renvoyée devant les prochaines assises :

Incendie volontaire. — Florentin Laurent, âgé de 41 ans, né à Wattignies, arrondissement de Lille, journalier à Seclin.

Tribunal correctionnel de Valenciennes

Sont condamnés pour fraude :

Julia Bouliez et Laure Lebrun âgées de 13 ans, à 8 jours de correction — Léon Bargebon, 15 jours — François Gaffart et Raphaël Geronnez, 18 ans, 15 jours de prison — Louise et Alphonsine Dubreucq, 14 et 15 ans, 3 jours de correction — Jules Damiens et Marie Parmentier, 13 ans, 3 jours de correction — Abel Parmentier, 7 ans, est remis à ses parents — Rosalie Durot, 37 ans, 12 jours de prison — Paul Duroi, 9 ans, est remis à ses parents — Joseph Bonnel, 14 ans, 3 jours de correction.

Alexis Lefebvre, 35 ans, est condamné à 6 mois de prison et Arthur Jacquart, âgé de 33 ans, à 6 mois.

Valenciennes. — Birembaux François, 57 ans, est condamné à 3 mois et 5 fr., ivresse, outrages et mendicité.

Denain. — Sont condamnés pour vagabondage : Delannnoy Désiré, 60 ans, 6 jours — Hubert Pamelard, 49 ans, 4 jours — J. Vaillant, 56 ans, 1 mois — François Guyot, 26 ans, 3 jours — Alphonse Dépinoy, 20 ans, 1 mois — Alfred Boucher 43 ans, 3 jours — Charles Mison, 42 ans, 3 jours de prison.

Tribunal correctionnel d'Avesnes

Firmin Toubeau, 50 ans, tourneur à Ferrière-la-Grande, 6 jours et 40 fr. de dommages et intérêts, pour coups. — Alexis Cambry, 51 ans, ajusteur à Sous-le-Bois, 6 jours et 200 fr. de dommages et intérêts pour coups et blessures volontaires — Albert Dubois, journalier à Aymeries, 1 mois pour vol — Gustave Lepsige, 21 ans, boulanger à Liessies, 60 fr. d'amende pour contravention à la police des chemins de fer — Jules Bethencourt, renifleur à Bousies, 6 jours pour escroqueries — Etienne Boucly, 30 ans, fraudeur à Fourmies, 3 jours pour coups — Ephémia Amand, veuve Legrand, 49 ans, ménagère à Erquelinnes, 3 mois pour vol — Aimé Berger, 18 ans, sans profession à Orsinval, 8 jours de correction et 500 fr. pour contrebande.

Tribunal correctionnel de Béthune

Le tribunal a infligé les condamnations suivantes aux auteurs des vols de tuyaux de fer et de cuivre commis dans le chantier de la fosse n° 2 à Ferfay :

Anatole Gorillot, 33 ans — 18 condamnations — 6 mois de prison.

Elie Gorillot, 19 ans — 5 condamnations — 3 mois et 1 jour.

Albert Thuillier, 34 ans — 11 condamnations — 4 mois.

Ocre, 40 ans et Henri Thuillin, 41 ans, 40 jours; Parmentier, 41 ans, 1 mois.

En outre, Henri Deltour et Eloi Noulette, marchands de chiffons à Lillers ont été condamnés pour complicité au vol par recel, le 1er à 200 fr. d'amende, le 2e à 50 francs.

Tribunal correctionnel de Boulogne

Dans son audience de vendredi le tribunal correctionnel de Boulogne, a condamné le nommé Loucke Pierre, 61 ans, ouvrier brossier, sans domicile fixe, pour mendicité, à 10 jours de prison.

— Drouart, Charles, dit Capon, 22 ans, journalier, rue Virgile, pour escroquerie d'une peau de baudet, 4 mois de prison.

PAR CES TEMPS FROIDS ET HUMIDES

Ne prenez d'autre APÉRITIF

QUE L'EXCELLENT

Vin de BANYULS-TRILLES

le meilleur, le plus pur et le plus réconfortable des toniques. Cet apéritif est exceptionnellement recommandé par les célébrités médicales.

Dans tous les cafés. — Exiger l'étiquette sur la bouteille.

Nouvelles à la Main

Petit dictionnaire fin de siècle :

Abstention. — Indifférence en matière politique.

Cœur. — Grand-livre où le compte de chacun est en crédit, tant que dure l'amour.

Conscience. — Miroir à deux faces dont le cœur se sert pour faire sa toilette. Les fautes s'y reflètent du côté rapetissant, les bonnes actions du côté grossissant.

Silence. — Vertu des faibles.

Suicide. — Un locataire qui met la clef sous le paillasson.

Vagabondage. — Ecole primaire du vice.

BRULE-MAISON.

Programme des Spectacles et Concerts

Grand-Théâtre de Lille. — Bureaux : . h. ½. Avec le concours de M. Byldo, et M. Clayes de l'Opéra. — *Rigoletto*, opéra en 4 actes. — *Devant l'Ennemi*, drame en 5 actes.

Dimanche 15 janvier.

PETITE CORRESPONDANCE

— *Un abonné.* — Tout individu *né d'un Français en France ou à l'étranger*, est Français (art. 8 de la loi sur la nationalité du 26 juin 1889). En conséquence vous devez vous faire inscrire sur les listes de tirage en France, en même temps que les jeunes gens de la classe à laquelle vous appartenez par votre âge.

B. B. — Les jeunes gens nés en France, antérieurement à 1872, d'un père étranger et d'une mère française, qui ont été reconnus étrangers avant l'âge de majorité, sont *Français* (arrêt de la cour de cassation du 7 décembre 1891). Ils doivent se faire inscrire sur les tableaux de recensement, ou s'en faire rayer, s'ils ont satisfait à la loi militaire en Belgique.

LE FACTEUR.

Etat-civil de Roubaix

Du 13 janvier

Naissances. — Suzanne Ernoult, rue du Grand-Chemin, 65 — Jean-Baptiste Landuys, rue de l'Hommelet, impasse Nulliez — Auguste Cochebeux, rue Colbert, 73 — Maria Plouvier, rue de l'Hommelet, impasse Sévigné — Germaine Chockaert, rue de l'Epeule, 37 — Maria Chamart, rue de la Guinguette, cour Tiberghien — Henri Degeffroy, rue des Anges, 33 — Hélène Vandenbussche, rue de l'Epeule, cour Desrousseaux — Emma Verstraete, rue de l'Epeule, 2e cour Lampe — Laure Mathy, rue Turgot, 128 — Célina Roggeman, rue Marceau, 8 — Polydore Brunneghem, rue de Solferino, 38 bis — Victor Adriansens, rue de Lannoy, 39 — Alfred Deloore, rue Beaurewaert, 47.

Décès. — Florentine Watteau, 79 ans, Hospice civil — Eugène Strat, 74 ans, Hospice civil — Adrien Wattiez, 73 ans, boulevard de Metz, 8 — Vincent Debuisne, 3 mois, rue de Maubeuge, 8 — Coralie Monier, 3 mois, rue du Vieux-Hutin — César Englebert, 8 mois 19 jours, rue de l'Epeule, cour Liagre — Elise Thérin, 82 ans, rue du Moulin — Désiré Vancoppenolle, 26 ans, rue des Champs — Angèle Courchelle, 23 jours, quai de Lorient — Jean Delbecke, 59 ans, Henri Timmer, 27 ans, Hôtel-Dieu — Rachel Vangeetham, 5 ans, rue des Longues-Haies, 223.

Mariage. — Entre : Prosper Vandendriessche, 20 ans, tonnelier et Laure Dernancourt, 30 ans, sans profession.

Etat-civil de Tourcoing

Du 13 janvier

Naissances. — Marie Delescluse, rue du Petit-Village — Valentine Loridan, rue des Piats — Achille Ghesquière, rue Solferino — Maurice Crypenninck, rue de Mulhouse — Raimond Desgremont, rue de la Blanche-Porte — Estelle Verkinderie, pont de Neuville — Jovite Loridan, à la Bourgogne.

Décès. — Jules Ladeson, 3 ans, rue du Jambon — Gabrielle Quoniam, 8 ans, rue du Blanc-Seau — Charles Desmeytere, 74 ans, Marlière — Henri Montagne, 1 an, rue Verte — Berthe Lejeune, 1 mois, rue Joire.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 13 janvier.

Grâce à la persistance des demandes du comptant, le mouvement de hausse reprend aujourd'hui avec une certaine énergie.

Le 3 0/0 clôture à 95,27.

Le 4 1/2 à 106.

La Rente italienne, qui est en dehors des questions troublantes du moment, a de bons achats à 91,80.

L'action de la Banque de France s'inscrit à 3910.

Le Crédit foncier regagne 11 fr. à 948. Le montant des nouveaux prêts autorisés cette semaine, s'élève à 4,836,790 fr.

La Banque de Paris se négocie à 620 en reprise de 10 fr.

La Société Générale conserve son courant d'affaires habituel à 470.

Le Crédit Lyonnais est fermement tenu à 786.

Le Comptoir National d'Escompte regagne 15 fr. à 490.

Pas de changement sur l'action Beyrouth-Damas-Hauran à 300 fr.

Les Parts des Souffres Romains ont un marché assez animé à 215 et les tendances à la hausse sont nettement indiquées.

Les Chemins Economiques sont à 467.

Ch. HEYMAN et Cie

10, rue du Quatre-Septembre. — Paris.

LE COMPTOIR DE CHANGE

A. Pajot et Ch. Lefebvre

LILLE — Rue Nationale, 69 bis | ROUBAIX — 6, rue de la Gare, 6

PAIE tous les coupons français et étrangers dont le taux est officiellement connu

15 jours avant leur échéance

ACHÈTE ET VEND A FORFAIT

tous titres négociables

TITRES CONTRE ESPÈCES

ORDRES DE BOURSE

à Paris, Lille, Bruxelles, etc., avec conditions particulières.

BOURSE DE LILLE

Du 13 janvier

EMPRUNTS (Villes et départements)

Département du Nord, 106,50. — Lille 1860, 115,50 Lille 1884, 422. — Lille 1887, 406 fr.

ACTIONS BANQUES ET DIVERSES

Banque du Nord et du Pas-de-Calais, Verley Decroix et Cie (à 1000 — 500 p), 1276,25.

ACTIONS

Bully-Grenay le 1/6 sixième, 3060. — Crespin (à 500 t. p.), 250. — Epinac (1/2400), 480, 490.

Pour les cours non cotés, consulter le tableau paraissant tous les lundis.

BOURSE DE BRUXELLES

Emp. 3 1/2 s. I.	102 50	Brux. lib. 1886	104 50
— sér. II.	102 50	Non libéré 1886	— —
— sér. III.	102 50	Ostende à pr.	— —
— 3.	101 50	— 1877 4.	— —
— 2 1/2.	93 50	— 1885 3.	— —
Annuités 4 1/2.	— —	Tournai 1874	— —
— 4.	113 —	— 1886 3 1/2.	— —
— 3.	— —	Gand. 1886.	— —
Cr. com. 4 1/2.	116 —	— 1880.	103 75
— 4.	— —	— 1883.	— —
— 3.	100 —	Liége. 1853.	100 25
— 3 p. 1861.	— —	— 1860.	— —
— 3 p. 1868.	107 25	— 1886.	106 —
Anvers 1887 lib.	— —	— 1874.	— —
Anv. libéré 1887.	— —	— 1877.	[illegible]

ASTHME GUÉRISON CERTAINE par Poudres et Cigarettes ESCOUFLAIRE. Sur demande, M. BRUNEAU, Pharmacien de 1re classe, LILLE, envoie gratis et franco boîte d'essai et certificats de guérisons.

GUERISON RADICALE

des Maladies Secrètes **PEAU**

ET DES MALADIES DE LA

DARTRES, ECZÉMAS, ULCÈRES VARIQUEUX

Traitement rationnel par

M. VANDENDRIESSCHE

MÉDECIN-PHARMACIEN

LILLE, 6, rue Puebla, LILLE

Pommade Antiherpétique

pour dartres, eczémas, démangeaisons

2 fr. 25 le pot; 2 fr. 50 par mandat-poste

Consultations GRATUITES

t. les jours, de 9 à 5 h. et par correspondance

PLUS DE CHAUVES!

Ni de CHEVEUX GRIS

Arrêt immédiat des chutes par la

POMMADE QUINIQUE LECHAUX

Pommade hygiénique, régénératrice

Dépôt à Lille : Pharmacie du Docteur Gill, rue Esquermoise, 60; Fauvau; Doutre et Cie; Coache; Pharmacie centrale Gobert et Cie; Delcambre, rue Puebla. — A Tourcoing : MM. Bruneau; Vandewalle. — A Valenciennes : M. Sabin Boulet. — A Fresnes, A. Berrier. — A Maubeuge, M. Huart, pharmacien, rue de Mons. — A Boulogne-sur-Mer : M. Dutertre, pharmacien. — De Bil, Th. rue de la Cour, à Hondschoote (Nord). — Toutes pharmacies.

DÉPURATIF INCOMPARABLE

Le Grand Régénérateur du Sang

ROB LECHAUX

Suc végétaux concentrés de Cresson et de Salsepareille rouge

FORTIFIE, RENOUVELLE le SANG

Donne la Santé, la Force, la Vie

Médailles d'Or et Diplômes d'Honneur A TOUTES LES EXPOSITIONS

Demander la Brochure sur la RÉGÉNÉRATION du SANG

Dépôt Général : MARIO LECHAUX, Pharmacien-Chimiste, Rue Sainte-Catherine, 164, BORDEAUX

Détail dans toutes les bonnes Pharmacies

SANTÉ A TOUS, ADULTES ET ENFANTS

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé : LA

REVALESCIÈRE

DU BARRY, de Londres

Elle guérit les dyspepsies, indigestions, gastrites, gastralgies, constipation, toux, asthme, diarrhées, dysenterie, glaires, flatuosités, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements (même en grossesse), diarrhée, coliques, toutes fièvres, grippe, influenza, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, éruptions, insomnies, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 47 ans de succès. Parmi les cent mille guérisons éclatantes obtenues depuis plus d'un demi-siècle, citons celles de M. le curé Comparet : « Dieu soit béni ! la Revalescière Du Barry a mis fin à mes 18 années de souffrance de l'estomac, des nerfs, et de faiblesse »; de M. le curé Boillet : « De 30 ans d'un asthme étouffant », de Mlle Gosselin : « âgée de 78 ans, d'une horrible dyspepsie déjà ancienne », chez les religieuses Augustines; Sœurs; la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, sénateur, M. le professeur Dédé, le professeur docteur méd. R. Wurzer, le docteur méd. L. Reveillé; Sa Majesté feu l'Empereur Nicolas. — Mme la comtesse de Thésillat écrit de Faux-le-Montagne, 7 décembre 1891 : « J'étais très souffrante; votre Revalescière m'a fait le plus grand bien », etc.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine, et répare les constitutions les plus épuisées par l'âge, le travail et les excès quelconques. En boîtes : 1/4 kil. 2 fr. 50; 1/2 kil. 4 fr. 50; 1 kil. 7 fr. 75; 2 kil. 1/2, 17 fr. 50; 6 kil. 40 fr., soit environ 25 c. le repas. 46 ans de succès; 100,000 cures annuelles. Aussi LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE. Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 50, 4 fr. 50 et 7 fr. 75. Envoi *franco* contre mandat-poste. — Partout chez les bons pharmaciens et épiciers. DU BARRY et Cie (limited), 8, rue Castiglione, à Paris.

Dépôts à Lille, pharmacie Centrale; Gobert et Cie, 26, rue Esquermoise; Bruneau, pharm., 71, rue Nationale; Barahe, 56, rue de Paris; Epicerie Parisienne, 2, rue Nationale.

Anvers, 13 janvier.

Peignées françaises de la Plata

En disponible, il a été traité 0 balles de la Plata en suin et 00 balles Australie.

Contrat A

Juin, 0,00 0/0; juillet, 0,00 0/0.

Peignées allemandes de la Plata

Contrat B

Février, 4.47 1/2; mars, 4.50 0/0; avril 4.52 1/2; mai 4.55 0/0; juin, 4.57 0/0; juillet 4.60 0/0; août 4.62 1/2; septembre 4.65 0/0; octobre, 4.67 1/2; novembre 4.70 0/0, décembre, 4.70 0/0; janvier 4.72 1/2.

Marché calme. — Vente, 120000 kilos.

BOURSES
COMMERCIALES ET AGRICOLES
Huiles, Graines et Tourteaux

LILLE 13 janv.	HUILES GR. l'hectolitre	l'hect.	TOURT. les 100 kilos	
	Cdj.	Cp.		
Colza	— —	60 —	— —	— à — —
Œillette b. g.	— —	— —	16 —	— à — —
Lin de pays	— —	54 —	51 50	[illegible]
Lin étranger	— —	45 —	— —	[illegible]
Cameline	— —	— —	18 —	— à — —
Chanvre	— —	— —	10 —	— à 11 —

Huile épurée pour quinquet 61 — à — —.

PARIS, 13 janv (*Dépêche spéciale*)

	Huile de Colza 12	13		Huile de Lin 12	13
Courant..	56 75	56 50	Courant..	46 50	46 50
Fév.	57 —	56 25	Fév.	47 —	47 —
4 mars	57 50	57 —	4 mars	47 25	47 25
4 mai	58 25	57 75	4 mai	48 —	48 —

CÉRÉALES & FARINES

PARIS, 13 janv. (*Dépêche spéciale*)

Farines : 12 marques.

	12	13		12	13
Courant..	48 85	48 50	4 m.	49 65	49 65
Fév.	48 80	48 50	4 m.	49 90	49 50

Marque Corbeil ..... 51 —

Blés

Courant..	21 85	21 90	4 m.	22 35	22 15
Fév.	21 95	21 80	4 m.	22 90	22 60

Seigle

Courant..	13 90	13 90	4 m.	14 40	14 15
Fév.	14 —	13 90	4 m.	14 75	14 60

SUCRES

LILLE	Cours du jour	Cours préc.
Sucre br. 88 (88 degrés)	37 75	37 75
— acquitté	— —	87 —
— blanc type N° 3	— —	88 75
— pain 6 kil. N° 1	110 50	110 50
Mélasses disponibles	45 —	45 —
Mélasse	— —	45 —
3/6 fin disponible	— —	— —

PARIS 13 janv. — (*Dépêche spéciale*)

Sucres blancs

Courant	40 75	41 —
Fév.	41 —	41 25
4 de mars	41 75	42 —
4 de mai	42 25	42 50

Sucre indigène

Roux 88°	38 75	38 50
Raffiné	107 50	—

ALCOOLS

PARIS, 13 janv. — (*Dépêche spéciale*)

Spiritueux

	12	13
Courant	46 25	[illegible]
Février	46 50	[illegible]
Mars-Avril	46 50	[illegible]
4 chauds	46 75	[illegible]

Imp. du journal l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

Le gérant : R. DUJARDIN.